Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE

CAEN, le

Direction régionale des affaires culturelles

Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Calvados

Affaire suivie par :
David Foucambert
david.foucambert@culture.gouv.fr

Poste :
02 31 15 61 00

Références :
ATEP-Atlas des patrimoines

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet relatif à l'amélioration du processus d'autorisation de travaux en espaces protégés (projet ATEP) mis en place au sein de la DRAC de Basse-Normandie, le STAP du Calvados souhaite mettre en place un certain nombre d'actions dont l'objectif principal est d'assurer un meilleur service rendu à l'usager.

Parmi ces actions, certaines ont pour but d'améliorer la qualité de présentation des dossiers pour au final en faciliter l'instruction et la rendre plus rapide. En l'occurrence, beaucoup de dossiers nous parviennent sans plan de situation. Aussi, j'ai pensé intéressant et opportun de vous informer de l'existence d'un site qui pourrait être utile pour répondre à cette difficulté.

En effet, le ministère de la culture et de la communication offre aux internautes une plate-forme cartographique, l'Atlas des patrimoines, qui permet au public de localiser et d'accéder gratuitement aux informations géographiques patrimoniales. Cet Atlas des patrimoines rend ainsi accessibles et visibles les monuments historiques et les espaces protégés. Il est consultable à l'adresse suivante : http://atlas.patrimoines.culture.fr

Par ce biais, il vous serait donc possible de proposer aux administrés de leur fournir la carte de la commune indiquant les espaces protégés concernés, afin qu'ils puissent y reporter la localisation de leur projet de travaux, et joindre ce plan à leur dossier. Vous pourriez également informer les administrés de l'existence de ce site pour qu'ils y accèdent eux-même et présentent ce plan renseigné lors de leur demande.

Bien entendu, cela n'est qu'une proposition et rien ne vous oblige à la mettre en pratique. Mais si cela vous intéresse, et si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de cet Atlas des patrimoines, vous pouvez contacter le STAP du Calvados.

Vous trouverez annexé à ce courrier un document d'aide pour la manipulation de ce site.

Dans l'attente de vos remarques éventuelles, je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du STAP du Calvados

Dominique LARRIE-SENTENAC

pièce jointe : Mode d'emploi de l'Atlas des patrimoines